

Réforme des retraites : quels choix et quelles conséquences ?

Damien Sauze

Intervention Conférence réforme des retraites - Université Lumière Lyon 2

9 février 2023 - Lyon

Plus de bénéficiaires pour moins de cotisants : une nouveauté ?

- Depuis la création de l'assurance retraite le ratio **cotisants / bénéficiaire** a régulièrement diminué du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement de la population. Actuellement il est de 1,7 contre 4 en 1960.
- Pourtant il a pendant longtemps été possible d'équilibrer le système de retraite sans renoncer à l'objectif de garantir le même niveau de vie aux actifs et aux retraités, en augmentant les ressources consacrées aux retraites (14% du PIB actuellement) en y affectant une partie des gains de productivité
- Depuis 30 ans des réformes successives font peser des menaces sur cet objectif ou cherchent à retarder l'âge de liquidation des droits à la retraite

Quelles solutions face à une dégradation du ratio cotisants / bénéficiaires ?

- Augmenter les recettes

- Hausse de la durée de cotisation (hausse de la durée pour le taux plein ou recul de l'âge minimal de liquidation des droits)
- Hausse du nombre de cotisants (autre que par la hausse de la durée) : baisse du chômage, hausse du taux d'activité
- Hausse des taux de cotisation nominaux et effectifs (remise en cause des exonérations)



- Diminuer les dépenses

- Baisse des pensions : révision du mode de calcul du salaire de référence et du taux de remplacement, décote (-5 points du taux de remplacement par année manquante), désindexation sur les salaires
- Recul de l'âge effectif de départ (moins de pensions à verser)

Les solutions qui ont été utilisées en France depuis la création du régime de retraite actuel

- Jusqu'aux années 1990 : essentiellement l'augmentation des taux de cotisation
- Depuis les années 1990 :
 - Refus de l'augmentation des taux de cotisation (au contraire exonérations)
 - Surtout hausse de la durée de cotisation
 - durée pour taux plein – réformes de 1993 (privé) et 2003 (public) de 37,5 à 40 annuités puis réformes de 2010 et 2014 pour aller jusqu'à 43 annuités
 - Recul de l'âge minimal de liquidation des droits (réforme de 2010 : de 60 à 62 ans)
 - Mais aussi baisse des droits :
 - prise en compte des 25 meilleures années au lieu de la meilleure année (qui fait baisser le salaire de référence) pour les salariés du privé (réforme de 1993)
 - désindexation des pensions sur les salaires (réforme de 1993)
 - décotes plus fréquentes avec l'allongement de la durée pour le taux plein

Le projet de réforme actuel (Borne – Dussopt)

- A nouveau un **recul de l'âge minimal de liquidation cette fois 62 à 64 ans**
 - Une **accélération du passage au 43 annuités** pour le taux plein dès la génération 1965 au lieu de la génération 1973
 - Maintien des **dispositifs carrières longues**, mais recul de l'âge de départ pour ces carrières aussi (de 60 à 62 ans pour un début de carrière entre 18 et 20 ans, de 58 à 60 ans pour un début de carrière entre 16 et 18 ans)
 - Départ anticipés pour **inaptitude** maintenu à 62 ans et assoupli (5200 personnes par an)
 - Départ pour **incapacité permanente** assoupli (+ 1700 par an)
 - **Index senior**
 - Elargissement du cumul des points sur le **C2P** (actuellement seulement 3000 départs anticipés grâce au C2P)
 - Une **revalorisation des petites retraites** ?
 - Ne concerne que les pensionnés qui partent avec le taux plein pour une augmentation de 1 à 100 euros (33 euros en moyenne)
 - Ne permet pas d'atteindre à tous un minimum de 1200 euros, même pour ceux qui sont partis à taux plein
 - Pour en bénéficier il faudra travailler plus longtemps en raison de l'allongement de la durée de cotisation sauf pour les mères qui pourront intégrer les trimestres de majoration par enfant (4 trimestres maximum)
- Voir la contribution de Michaël Zemmour : <https://www.alternatives-economiques.fr/vrais-faux-gagnants-minimum-retraite/00105974>

Quels effets des réformes similaires précédentes ?

- Une hausse du taux d'emploi ?
 - Oui mais principalement pour ceux qui sont déjà en emploi
 - Prolongation des périodes ni en emploi ni à la retraite pour les autres : 40% des retraités passent par des périodes de non emploi entre 50 et 67 ans, avant leur retraite (DREES, 2022, tableau 2 p. 176)
 - Hausse du taux d'emploi sans baisse des situations de non emploi ni retraites des seniors (DREES, 2022,p. 180)
 - Hausse du taux d'emploi mais aussi hausse des arrêts maladie
- Qui sont ces seniors « ni en emploi, ni en retraite » ?
 - 15 à 16% des 53-69 ans dont la moitié sans aucun revenu personnel, pour une durée moyenne de non emploi d'un peu plus de 2 ans et demi et qui a eu tendance à augmenter au cours des années 2010 (DREES, 2022 p. 179-180)
 - Celles et ceux qui ne peuvent plus travailler car trop usé.e.s par le travail
 - Celles et ceux que les employeurs refusent d'embaucher parce qu'ils ou elles ne sont plus assez rentables
 - Souvent celles et ceux qui n'étaient déjà plus en emploi après 60 ans et qui pourraient s'arrêter à 62 ans.
 - Souvent des femmes qui ont plus de mal à avoir une carrière complète (elles ont un niveau de pension de 40% inférieur à celui des hommes, DREES, 2022 p.11)
- Un risque de décrochage du niveau de vie des retraités

Effets anticipés du projet de réforme

- Effets financiers :
 - une partie des économies réalisées sur les retraites risque d'être compensées par un allongement des durées d'indemnisation chômage avant la retraite (20% des économies réalisées par le passage de 60 à 61 ans auraient été absorbés par la hausse des indemnités chômage) et par une augmentation des indemnités maladies du fait d'un accroissement des absences pour raison de santé (Rabaté et Rochut, 2020)
 - une dégradation des pensions à cause des décotes plus fréquentes ou plus importantes
- Effets sociaux :
 - un accroissement des inégalités de revenu entre ceux qui peuvent continuer à travailler et ceux qui ne le peuvent pas
 - une dégradation de l'état de santé au moment du départ à la retraite

Sources

- COR (2022) Évolutions et perspectives des retraites en France - Rapport annuel. https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-02/RA_COR2022_def.pdf
- DREES (2022) Les retraités et les retraites, Panoramas social de la DREES. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/Retraites2022.pdf>
- Gouvernement français (2023) POUR NOS RETRAITES : Un projet de justice, d'équilibre et de progrès - Rapport sur les objectifs et les effets du projet de réforme des retraites. https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/actualite-legislative/2023/plfrss_ecox2300575l_rapport_annexe_cm_23.01.2023_0.pdf
- Rabaté, S., & Rochut, J. (2020) Employment and substitution effects of raising the statutory retirement age in France. *Journal of Pension Economics & Finance*, 19(3), 293-308. doi:10.1017/S1474747218000392
- Zemmour M. (2019) Non, les français.e.s ne travaillent pas en moyenne jusqu'à 63 ans, *Politiques de l'Etat social -Le blog de Michaël Zemmour* <https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/03/12/non-les-francaises-ne-travaillent-pas-en-moyenne-jusqu-a-63-ans>